



Héning-Beaumont

Mairie d'Héning-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Héning-Beaumont Cedex

Direction des Affaires Culturelles

Affaire suivie par :

Romain GUIGO - Directeur

Tél. : 03.21.74.87.09

Mail : romain.guigo@mairie-heninbeaumont.fr

Héning-Beaumont, le **12 AVR. 2023**

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Madame, Monsieur,

La commune d'Héning-Beaumont met à disposition son domaine public pour y accueillir une activité de restauration à l'occasion de la fête de la musique, qui se déroule dans le parc public rue Elie Gruyelle, le mercredi 21 juin 2023 à partir de 17h30 à minuit. Les prestataires devront être en mesure de fournir gracieusement une vingtaine de repas pour les artistes, organisateurs et techniciens.

En considération de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public et dans un souci de qualité, d'hygiène, de respect des riverains, la commune a mis en place un dossier de candidature pour ces emplacements.

Le premier emplacement est destiné à une restauration salée : ± 30 m²

Le deuxième emplacement est destiné à une restauration sucrée : ± 20 m²

Le troisième emplacement est destiné à une restauration sucrée : ± 20 m²

La vente des boissons sera exclusivement organisée par la commune.

L'organisateur s'engage à évaluer les participants selon les critères suivants :

- **50% sur l'expérience professionnelle, la qualité et la conformité des équipements**
- **30% sur les produits proposés associés au type de manifestation**
- **20% sur les prix proposés au public**

Votre candidature sera étudiée à partir :

1. de l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives illustrant les outils de ventes de vos prestations.

.../...



La commission de sélection des candidatures se réserve la possibilité de refuser les activités non assurées et non règlementées

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier (ou courrier électronique) de refus le cas échéant.

Le dossier de candidature complet par courrier ou par mail avant le **mardi 30 mai 2023 à 14 h 00**, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
BP 90109
62252 HENIN BEAUMONT cedex
Mail : romain.guigo@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Steve BRIOIS



Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais



DOSSIER DE CANDIDATURE
Mise en concurrence
Restauration Fête de la Musique
Le mercredi 21 juin 2023

Date de réception de la demande / /

Date limite d'inscription le 30/05/2023 à 14h00

Parc public – rue Elie Gruyelle

Informations personnelles :

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse : n° rue.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Tél portable (du responsable) :

E-mail :

Site web :

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES :

Nom d'enseigne :

N°..... rue :

Code postal : Ville :

Pays

Téléphone : Fax.....

E-mail :

**La recevabilité d'une inscription est liée impérativement
à l'envoi du dossier complet comprenant :**

- Fiche administrative dument remplie
- Fiche Technique de votre prestation
- Attestation d'assurance multirisque de l'année en cours (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme)
- Devis complet
- IBAN
- Dossier relatif aux prestations antérieures
- Argumentation relative à l'acceptation de votre dossier :

J'atteste sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et conformes à la réglementation en vigueur.

Fait

à.....

Le.....

Signature et tampon:

Cadre réservé à la commission d'attribution des emplacements

Dossier complet : **Oui** **Non**

Décision de la commission :

accepté :

en attente :

refusé :

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....